



Mairie  
de  
Saint-Denis-en-Val  
Loiret

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze  
le : 14 décembre 2011

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 28  
présents : 24  
votants : 27

le Conseil Municipal de la commune de Saint Denis en Val  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence  
de Monsieur MARTINET Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2011

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs MARTINET Jacques - BOITTIN Jean Pierre -  
LUBET Marie-Philippe - GAULT Monique - BOUDON Gérard - POPINEAU  
Marie José - DUPONT Jean Marie - DANTON Marie Thérèse - SAINTONGE  
Françoise - BEAUDET Michèle - GLOUZOUIC Chantal - ROCHE Brigitte -  
LABBE Hervé - JAVOY Denis - BOUDIN Maryse - BOISSAY Bruno -  
CHASSIGNEUX Marie-Jo - SAINTONGE François Xavier - FOULON Isabelle -  
DEPUSSAY Bruno - BROU Jérôme - SELIER Lorène - DEVILLIERS Francis -  
VILLET Michel -

Absents excusés :

Mlle GAYET Emmanuelle qui a donné pouvoir à M. BROU Jérôme  
Mme ADAM Mireille qui a donné pouvoir à M. VILLET Michel  
M. RICHARD Jérôme qui a donné pouvoir à Mme LUBET Marie Philippe

Absente n'ayant pas donné pouvoir :

Mme SALVO BAILLON Violette

Objet :

**APPROBATION DU  
CAHIER  
D'ACTEURS  
CONCERNANT LE  
PROJET DE LIGNE A  
GRANDE VITESSE :**

**PARIS – ORLEANS –  
CLERMONT  
FERRAND - LYON**

Mmes LUBET et POPINEAU sont désignées secrétaires de séance.

M. le Maire présente cette délibération.

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du  
Grenelle de l'environnement,

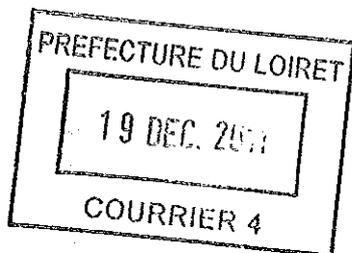
Vu les études engagées par Réseaux Ferrés de France (R.R.F.) pour  
l'aménagement d'une Ligne à Grande Vitesse : Paris – Orléans –  
Clermont Ferrand – Lyon (LGV – POCL),

Considérant que la commune de Saint Denis en Val a intérêt à  
émettre un avis dans le cadre du débat public POCL qui se déroule  
du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012,

Vu le cahier d'acteurs adopté par la Communauté d'Agglomération  
Orléans Val de Loire,

La Ligne à Grande Vitesse entre Paris et Lyon constitue l'axe  
ferroviaire à grande vitesse le plus fréquenté d'Europe. La  
croissance du trafic sur cette ligne a été très importante depuis sa  
mise en service (6 millions de voyageurs / 38.9 millions en 2008).  
Les prévisions de trafic sur cette ligne (57 millions de voyageurs à  
l'horizon 2025) vont entraîner un phénomène de saturation du trafic.

2011 / 143



Ainsi l'Etat dans le cadre du Grenelle I a choisi de retenir le projet POCL comme une solution aux problèmes d'aménagement du territoire et d'augmentation des déplacements Nord – Sud :

4 objectifs sont assignés à ce projet :

- assurer, à terme un temps de parcours entre Paris et Clermont Ferrand inférieur à 2 heures
- relier Orléans au réseau de trains à grande vitesse
- améliorer la desserte de Bourges et des villes du grand Centre
- constituer un itinéraire pertinent alternatif à l'actuelle LGV Paris Lyon.

Dans le cadre du débat public POCL, la commune de Saint Denis en Val souhaite apporter son souhait au cahier d'acteurs rédigé par la CAOVL et précise que pour la population dionysienne, ce projet constitue un enjeu majeur pour les raisons suivantes :

- Une part importante des dionysiens (notamment salariés du BRGM, CNRS) dans le cadre de leur activité professionnelle doit effectuer des déplacements à destination de Paris ou du Sud - Est de la France.

Ainsi une diminution du temps de trajet entre Orléans et Paris ne pourrait être que bénéfique et permettre de privilégier les déplacements par voie ferroviaire au détriment de l'automobile.

De plus une réduction à 2 heures du temps de trajet entre Orléans et Lyon sans transit impératif par Paris engendrerait des déplacements facilités et constituerait une alternative majeure à l'automobile pour tous les flux entre l'Agglomération Orléanaise et le Sud – Est de la France.

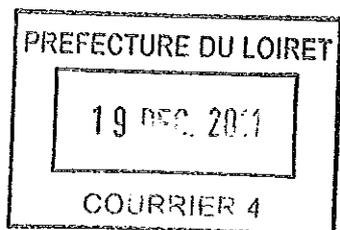
2011 / 143

- Face au vieillissement de la population dionysienne, (du notamment à des contraintes foncières fortes) l'ouverture de la ligne POCL permettrait, par des déplacements facilités sur l'ensemble du territoire national (voire Européen), de conserver une population active importante qui sera garante du dynamisme communal.

Dans le cadre des études menées pour la LGV POCL, quatre scénarios (4 tracés) sont envisagés (voir carte jointe) :

- Tracé Ouest
- Tracé Ouest Sud
- Tracé Médian
- Tracé Est

Seuls les scénarios Ouest et Ouest Sud répondent aux attentes de la population dionysienne dans la mesure où elles prévoient un accès direct à la LGV (sans barreau de raccordement).



Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

2011 / 143

- APPORTE le soutien de la commune de Saint Denis en Val au projet de Ligne à Grande Vitesse – Paris Orléans Clermont Ferrand Lyon pour assurer à son territoire toutes les garanties de dynamisme et de développement économique,
- PRECISE que ce soutien porte sur les scénarios Ouest avec une préférence pour le scénario Ouest,
- APPORTE le soutien et l'adhésion à l'ensemble des arguments développés dans le cahier d'acteurs rédigé par la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le : 23/11/2011

Publié ou Notifié

le : 25/11/2011



Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jacques MARTINET

